

ni loi Collomb, ni circulaires ouvrez les frontières !

Avec l'arrivée au pouvoir de Macron, la politique de fermeture des frontières et de chasse aux migrant-e-s s'aggrave encore.

★ Une machine à expulser

Près de 50 000 personnes ont été expulsées en 2016, et la tendance a été à la hausse en 2017. L'année dernière, près de 300 enfants ont été enfermés en centres de rétention pour être expulsés avec leurs parents, tandis que le nombre de régularisations stagne depuis des années. Si les personnes sans-papiers font depuis longtemps les frais de cette politique, précarisées, exploitées par leurs patrons, enfermées et expulsées, ce sont aujourd'hui jusqu'aux demandeurs et demandeuses d'asile qui se trouvent victimes de la violence d'état.

Le règlement Dublin, qui prévoit qu'une demande d'asile ne peut être introduite que dans le premier pays européen traversé par une personne en quête de protection, est appliqué avec zèle par des préfets trop heureux de se débarrasser des demandeurs et demandeuses d'asile en les expulsant vers d'autres pays d'Europe. L'expulsion des personnes « dublinées » s'avère une véritable usine à gaz, certaines pouvant être expulsées, revenir sur le territoire, puis à nouveau embarquées... La France se livre ainsi à des parties de ping-pong sans fin avec les autres états européens, déportant à tout va des personnes souvent déjà traumatisées par les épreuves qu'elles ont traversées.

★ Un projet de loi pour surveiller et traquer

Autre aspect de cette politique de non-accueil, les personnes exilées se retrouvent laissées à la rue, harcelées par des services de police soucieux de les disperser et de les invisibiliser. Aux frontières italiennes, dans le Calais et dans les grandes villes, les bidonvilles et les campements de fortune se multiplient, avec le cortège de violences policières qui y est associé. Et quand les personnes exilées bénéficient d'un hébergement, elles s'y retrouvent fichées et contrôlées : depuis les circulaires Collomb publiées en décembre, les services de la préfecture peuvent surveiller et interpellier jusque dans les centres d'hébergement.

Le projet de loi sur l'immigration actuellement discuté au parlement poursuit cette logique. Le gouvernement compte mettre en place des mesures qui portent atteinte aux droits fondamentaux des migrants et criminalisent l'acte même de migration : pénalisation de l'entrée en France et du travail sous fausse identité, élargissement de mesures punitives comme les interdictions de retour... Surtout, le projet de porter à 135 jours (quatre mois et demi !) la durée maximale d'enfermement en centre de rétention, constitue une terrible violence physique, psychique et symbolique.

★ Une politique sous-tendue par un racisme d'Etat

Le racisme d'état qui sous-tend cette politique utilise et renforce l'hostilité d'une partie de la population envers les personnes exilées. Même si nous sommes nombreux et nombreuses à manifester notre solidarité au quotidien et si les chiffres démentent : en 2017, 100 000 demandes d'asile ont été enregistrées, seulement 17 % de plus qu'en 2016... la France a largement les moyens d'accueillir dans ces proportions. Mais le gouvernement prétend trier les personnes et chasser les « fraudeurs » venus profiter (de quoi, on ne sait pas), sans questionner la cause des migrations et la responsabilité de la France dans les crises qui traversent les divers pays de départ des migrant-e-s.

Quelles que soient ses raisons, chaque migration est légitime ; chaque personne doit pouvoir vivre dignement où elle le souhaite. Plus que jamais, l'abrogation du règlement Dublin, la liberté de circulation et d'installation restent les seules réponses possibles à une prétendue « crise migratoire » qui n'est que la crise de l'accueil des gouvernements européens.



Alternative libertaire, c'est aussi un journal mensuel en kiosque !

- Je souhaite prendre contact avec Alternative libertaire.
- Je souhaite recevoir un exemplaire gratuit du mensuel *Alternative libertaire*
- Je m'abonne à *Alternative libertaire*

(20 euros pour un an, 15 euros pour les précaires, chèque à l'ordre d'Alternative libertaire).

NOM..... PRÉNOM.....

TÉL. E-MAIL

ADRESSE.....

abonnez-vous en ligne ou renvoyez ce coupon à Alternative libertaire, BP 295, 75921 Paris Cedex 19

